

# Charte et énoncé de politiques intérieures

---

## Charte des membres du Réseau action climat Canada

Les membres appuient la mission, le mandat et les activités de CAN-Rac Canada et ils endossent cette charte et l'énoncé suivant :

- Les Canadiens ont une responsabilité éthique d'entamer des démarches immédiates pour aider à sauvegarder le système climatique afin de protéger l'environnement naturel qui soutient les gens, les plantes et la faune.
- Protéger les gens, les plantes et la faune des perturbations climatiques dangereuses exige des actions pour maintenir le réchauffement planétaire en-dessous de 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. Limiter le réchauffement à 1,5°C pourrait éviter certains des pires impacts des changements climatiques, mais cela comporte encore des risques importants pour les gens, les communautés et les régions vulnérables ; des stress additionnels aux écosystèmes uniques, tels que l'Arctique et les récifs coralliens, en plus d'exposer plusieurs personnes à des phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes. Les risques à 2°C sont encore plus dangereux et ne sont pas acceptables quand la survie des cultures, des pays et des écosystèmes est en jeu<sup>1</sup>.
- Limiter le réchauffement planétaire à moins de 1,5°C exige le maintien des émissions mondiales de gaz à effets de serre dans le cadre d'un budget carbone cumulatif<sup>2</sup>.
- Des estimations par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat suggèrent que pour maintenir les réchauffements climatiques à 2°C exige un budget qui, étant donné les émissions planétaires actuelles, pourrait être complètement utilisé en moins de 20 ans. Afin de limiter le réchauffement à moins de 1,5°C, cela indique clairement qu'il reste un bien plus petit budget et donc une transition nécessaire d'autant plus rapide.

---

<sup>1</sup> *Objectifs planétaires à long terme 2050 : Élimination graduelle des émissions des combustibles fossiles et introduction graduelle de l'énergie renouvelable à 100 %.* Réseau action climat international, juin 2014.

<sup>2</sup> Un budget mondial de 2 900 milliards de tonnes d'équivalent-dioxyde de carbone (Gt CO<sub>2</sub> eq.) depuis la révolution industrielle afin d'avoir une vraisemblance de plus de 66 % de ne pas excéder 2°C. Deux tiers du budget ont déjà été utilisés à compter de 2012, laissant moins de 1000 Gt CO<sub>2</sub> eq. Rapport de synthèse de la cinquième évaluation du GEIC, p. 40.

- Le monde doit agir avec urgence pour éliminer graduellement l'utilisation du pétrole, du charbon et du gaz, et introduire un système d'énergie renouvelable à 100 pourcent avec accès à de l'énergie durable pour tous et toutes.
- Les gouvernements (fédéral, provinciaux/territoriaux, municipaux) doivent immédiatement réorienter les politiques et les programmes de sorte à :
  - Geler l'approvisionnement en énergie sale et ensuite diminuer notre utilisation du charbon, du pétrole et du gaz en plus d'accroître un système d'énergie propre. Créer un système d'énergie propre basé sur la conservation de l'énergie, l'efficacité énergétique, ainsi que des sources d'énergie renouvelables à faibles incidences.
  - Réduire les émissions de gaz à effets de serre qui ne sont pas reliées aux combustibles fossiles, mais qui proviennent de la gestion des déchets, des processus industriels et autres, de l'élevage des animaux, de l'usage des engrais, en plus d'effectuer des changements dans l'utilisation des terres en foresterie, en agriculture et en développement des communautés.
  - Minimiser les risques des changements climatiques par l'entremise de stratégies pour aider les gens, les entreprises et les communautés à s'adapter à un climat changeant, y compris des investissements dans les infrastructures, les préparatifs d'urgence et la résilience des communautés.
- Les politiques en matière d'énergie propre et de protection du climat doivent protéger les travailleurs et les communautés affectées par le changement vers un système d'énergie propre ; à titre d'exemple, les travailleurs et les communautés qui dépendent présentement de l'extraction et de la transformation du pétrole, du charbon ou du gaz pour leurs économies locales et leurs moyens de subsistance.
- Au niveau international, le Canada, qui a l'un des plus haut taux par habitant d'émissions de pollution au carbone dans le monde, et qui est l'un des 10 plus gros pollueurs en termes absolus, doit jouer un rôle de premier plan en ce qui a trait aux actions domestiques et mondiales pour améliorer l'efficacité et l'imputabilité de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et ses instruments connexes. Cela comprend des contributions substantielles au financement international de l'adaptation aux changements climatiques et au développement durable, y compris pour l'énergie propre.
- En tant qu'individus, nous avons tous un rôle à jouer dans la protection du climat, y compris la réduction de notre utilisation personnelle de l'énergie, en utilisant l'énergie d'une manière plus efficace, en s'éloignant de l'utilisation du charbon, du pétrole et du gaz dans nos maisons et nos véhicules, et en s'engageant en tant que citoyens et leaders en appuyant et en encourageant des

politiques et des programmes qui accélèrent le changement vers un système d'énergie renouvelable à 100 pourcent.

## Énoncé de politiques intérieures - Janvier 2015

Climate Action Network Canada – Réseau action climat Canada croit que pour réduire effectivement les émissions de gaz à effets de serre, pour ralentir les changements climatiques et faire la transition à une économie respectueuse du climat qui est basée sur l'utilisation efficace de l'énergie propre et des ressources, les conditions suivantes doivent être respectées :

1. Arrêter l'expansion de l'extraction du pétrole, du charbon et du gaz, ainsi que des infrastructures connexes parce que le budget carbone mondial est petit et qu'il diminue rapidement. Il nous faut mettre un plafond aux nouveaux développements des sables bitumeux, arrêter l'expansion des oléoducs et des raffineries, ainsi que tous les autres projets risqués et coûteux, tels que la fracturation hydraulique, le forage pétrolier en mer ou le forage dans l'Arctique. Il nous faut également éliminer rapidement l'utilisation du charbon dans le secteur de l'électricité et faire en sorte que nos autos et nos camions n'utilisent plus de pétrole. Le plus d'électricité que nous faisons en utilisant des technologies qui dépendent du soleil, du vent et de l'eau, le plus vite nous pourrions faire pencher l'économie vers des emplois durables.
2. Le Canada doit accélérer ses engagements envers la protection du climat et respecter sa cible de réduction des gaz à effets de serre en 2020 afin de contribuer aux efforts planétaires de rester à l'intérieur du budget mondial nécessaire pour garder le réchauffement planétaire en-dessous de 1.5°C<sup>3</sup>. Les émissions provenant des secteurs du pétrole et du gaz - les sources d'émissions les plus grandes et qui augmentent le plus rapidement au Canada - doivent être effectivement réglementées immédiatement.
3. Le Canada doit s'engager à l'échelle internationale à une cible nationale ambitieuse de réduction des gaz à effets de serre pour les dix prochaines années (d'ici 2025), et qui mettrait le Canada

---

<sup>3</sup> Selon un récent rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'écart 2020 est la différence entre les niveaux d'émissions mondiales conformes avec 2°C et les émissions prévues si les engagements du pays sont mis en oeuvre. « Les émissions mondiales ne devraient pas être plus élevées que 44 Gt CO<sub>2</sub> eq. ...Cependant, la portée des émissions mondiales prévues (estimations médianes) des cas de promesses est de 52 – 54 Gt CO<sub>2</sub> eq. en 2020. L'écart en 2020 est donc de 8 – 10 Gt CO<sub>2</sub> eq. » *The Emissions Gap Report 2014: A UNEP Synthesis Report*, Novembre 2014, p. xix

sur la voie des émissions presque nulles en-dedans de 35 ans (d'ici 2050)<sup>4</sup>. La cible doit être légiférée domestiquement. Le Canada doit aussi s'engager à financer des actions internationales qui mènent à des réductions mondiales bien en ligne avec la prévention des changements climatiques dangereux. Le Canada devrait :

- a. Mettre à jour les cibles et les plans à tous les cinq ans afin d'atteindre le but à long terme d'émissions nulles de gaz à effets de serre basé sur l'introduction graduelle d'un système d'énergie propre. Dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Canada devrait appuyer les objectifs de décarbonisation complète des systèmes d'énergie du monde en-dedans de 35 ans (d'ici 2050), et mettre fin à la déforestation complète aussitôt que possible.
- b. Formuler et mettre en oeuvre un plan national sur le climat afin de respecter les cibles légiférées ici au pays en partenariat avec les provinces/territoires et les municipalités. Les plans devraient :
  - i. Mettre à profit le potentiel du Canada pour l'économie de l'énergie propre par des mesures, entre autres, qui imposent un prix ferme et prévisible sur la pollution au carbone et qui est conçu de sorte à grimper rapidement au fil du temps afin que l'industrie et les consommateurs réagissent aux signaux du marché et changent leurs comportements en matière de consommation de l'énergie. Nous reconnaissons que certaines provinces ont déjà pris les devants sur la mise en oeuvre de régimes d'établissement de prix sur le carbone et que d'autres vont suivre. Le gouvernement fédéral a un rôle crucial à jouer pour s'assurer que les cibles nationales soient respectées, pour établir les meilleures pratiques et faciliter l'intégration des systèmes provinciaux d'établissement des prix sur le carbone, ainsi que les maillages internationaux. Nous croyons qu'un système de droits d'émissions de carbone fonctionne le mieux possible quand les permis sont vendus aux enchères et là où il a une vaste portée. Qu'il s'agisse d'un prélèvement sur le carbone, d'un commerce des droits d'émissions ou d'une combinaison des deux, nous croyons également que les revenus devraient être utilisés soit pour faciliter la transition vers un système d'énergie propre (par ex., infrastructures écologiques, efficacité énergétique,

---

<sup>4</sup> Le projet de loi d'intérêt privé C-619 du Nouveau Parti Démocratique : Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques, prévoit une cible de 34 pourcent en-dessous des niveaux de 1990 d'ici 2025 (environ 47 % en-dessous de 2005 d'ici 2025).

- conservation, projets en énergie renouvelable), et/ou de contribuer à des virages fiscaux qui diminuent l'impôt et les coûts de la main-d'oeuvre.
- ii. Planifier pour la protection des plus vulnérables dans notre société (par ex., communautés autochtones et ceux vivant sur un revenu fixe ou faible) lorsque l'on met en oeuvre toutes les politiques en matière d'énergie propre, y compris l'établissement d'un prix sur le carbone.
  - iii. Établir, en partenariats avec les provinces/territoires et les municipalités, des cibles positives sur des choses comme l'installation de la génération électrique renouvelable, des maisons et des édifices modernisés pour l'efficacité énergétique, ainsi que des autos à émissions faibles ou nulles sur la route. Plusieurs études démontrent qu'il existe un potentiel rentable pour un système d'électricité 100 pourcent renouvelable afin de fournir l'énergie aux résidences, aux édifices et aux véhicules.
  - iv. Établir des normes strictes en matière d'efficacité énergétique et d'amélioration de la conservation de l'énergie pour toutes les nouvelles résidences, tous les nouveaux appareils, équipements et véhicules.
  - v. Mettre fin aux subventions aux secteurs du pétrole, du charbon et du gaz qui encouragent l'exploration, le développement, le raffinage et l'exportation de ces sources d'énergie et plutôt rediriger ces subventions vers la génération d'énergie renouvelable à faible impact et l'efficacité énergétique.
  - vi. Stimuler les transports durables en investissant dans les transports collectifs accessibles urbains et interurbains, dans les transports actifs comme la bicyclette et la marche, et décourager l'utilisation d'automobiles à occupation simple et transférer le transport des marchandises du trafic routier au trafic ferroviaire.
  - vii. Exiger un développement et une planification de l'utilisation des terres qui sont efficaces, qui conservent et agrandissent les espaces verts urbains et les terres agricoles, qui retiennent les forêts et les cours d'eau, qui empêchent encore plus d'étalement urbain et qui tiennent compte des exigences pour s'adapter à un climat changeant ; tout cela servirait de base pour des partenariats et des ententes tripartites de financement des infrastructures entre le fédéral, les provinces/territoires et les municipalités.
  - viii. Exiger des vérifications par des tiers et des évaluations indépendantes sur les résultats de la mise en oeuvre des plans d'action sur le climat.



- ix. Accélérer la recherche et le développement dans les énergies renouvelables émergentes et les technologies d'efficacité énergétique, y compris l'entreposage, dans le but de positionner le Canada au premier plan de la révolution mondiale de l'énergie propre.